

Journal le Chéran

Magazine d'information du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran



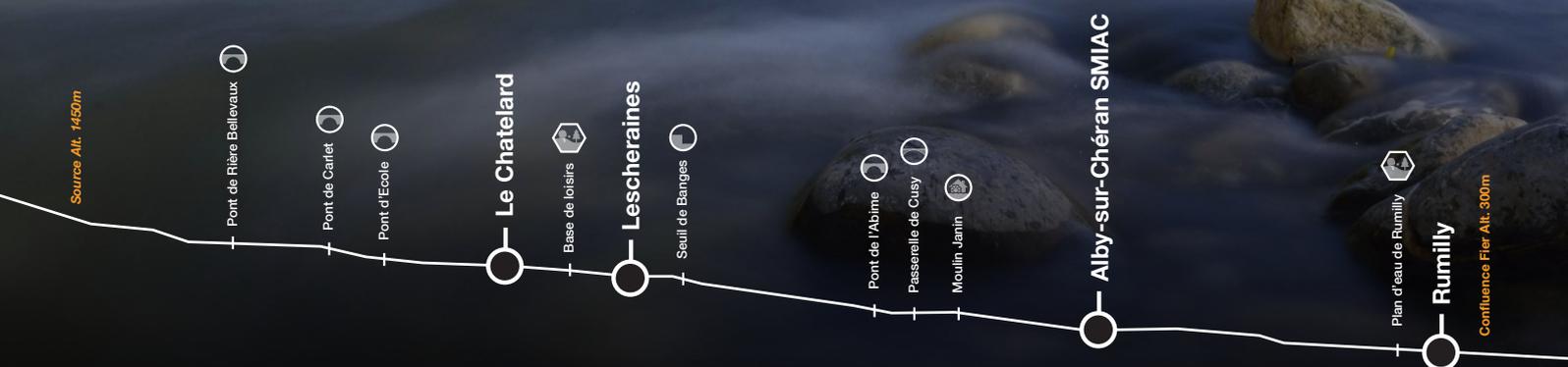
n° 14
Avril 2014

dossier

Les boisements de berges
et les espaces de mobilité.

DIAGNOSE

La nécessité de réaliser un diagnostic
écologique du Chéran.



Edito

Au fil des générations, l'homme a modifié la nature, croyant la maîtriser. Aujourd'hui encore, les événements climatiques que nous subissons doivent nous inciter à plus d'humilité et de respect pour nos rivières.

Une meilleure connaissance du fonctionnement naturel du Chéran nous permet, aujourd'hui, de prendre la mesure des erreurs du passé. Notre objectif est de sensibiliser la population riveraine du Chéran et les élus aux services économiques rendus à la collectivité par une rivière en bon état.

Le travail de restauration de la qualité de l'eau, des fonctionnalités du Chéran et de ses affluents, engagé depuis plus de 15 ans, porte ses fruits. Il est aujourd'hui pris en exemple au niveau national, puisque le Chéran est un des 5 bassins versants pilote du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages.

De nouvelles échéances se profilent, guidées par le respect des objectifs fixés par le Schéma directeur d'aménagement des eaux (SDAGE*), mais aussi par la nécessité d'anticiper le changement climatique. En 2016, les P.L.U devront être grenellisés et l'environnement aura largement sa place dans l'aménagement du territoire.

Avec les actions réalisées et à poursuivre, le SMIAC anticipe ce qui sera bientôt une obligation des communes avec la mise en œuvre réglementaire de la compétence gestion des cours d'eaux (GEMAPI*).

Je vous invite à prendre connaissance, au fil de ce journal d'information, des différentes actions engagées et à venir destinées à préserver, pour les générations futures, ce patrimoine environnemental que nous avons bousculé.



Jean-Claude GUERRAZ
Président.

#14

Sommaire

3

Le **SMIAC** et le projet
EAU CONCERT

4

dossier

Les boisements de berges
et espaces de mobilités.

6

DIAGNOSE

La nécessité de réaliser un diagnostic
écologique du Chéran.

7

Actualités
SMIAC

8

Le **SMIAC**
en action

***SDAGE** - Le Schéma directeur de l'aménagement et de gestion des eaux donne les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

***GEMAPI** - Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations

Clin d'oeil sur :

Le Chéran, rivière vivante

Le Chéran est une rivière sauvage qui coule sur 53.7 km jusqu'à sa confluence avec le Fier. De par son régime d'écoulement torrentiel en amont et un régime d'écoulement de plaine dès son entrée dans l'Albanais, le Chéran contraste ses conditions de vie pour la faune et la flore aquatique. La vie aquatique est étroitement liée aux conditions environnementales de cette rivière qui présente naturellement des fluctuations de son débit et de sa température, en fonction des saisons et du climat.

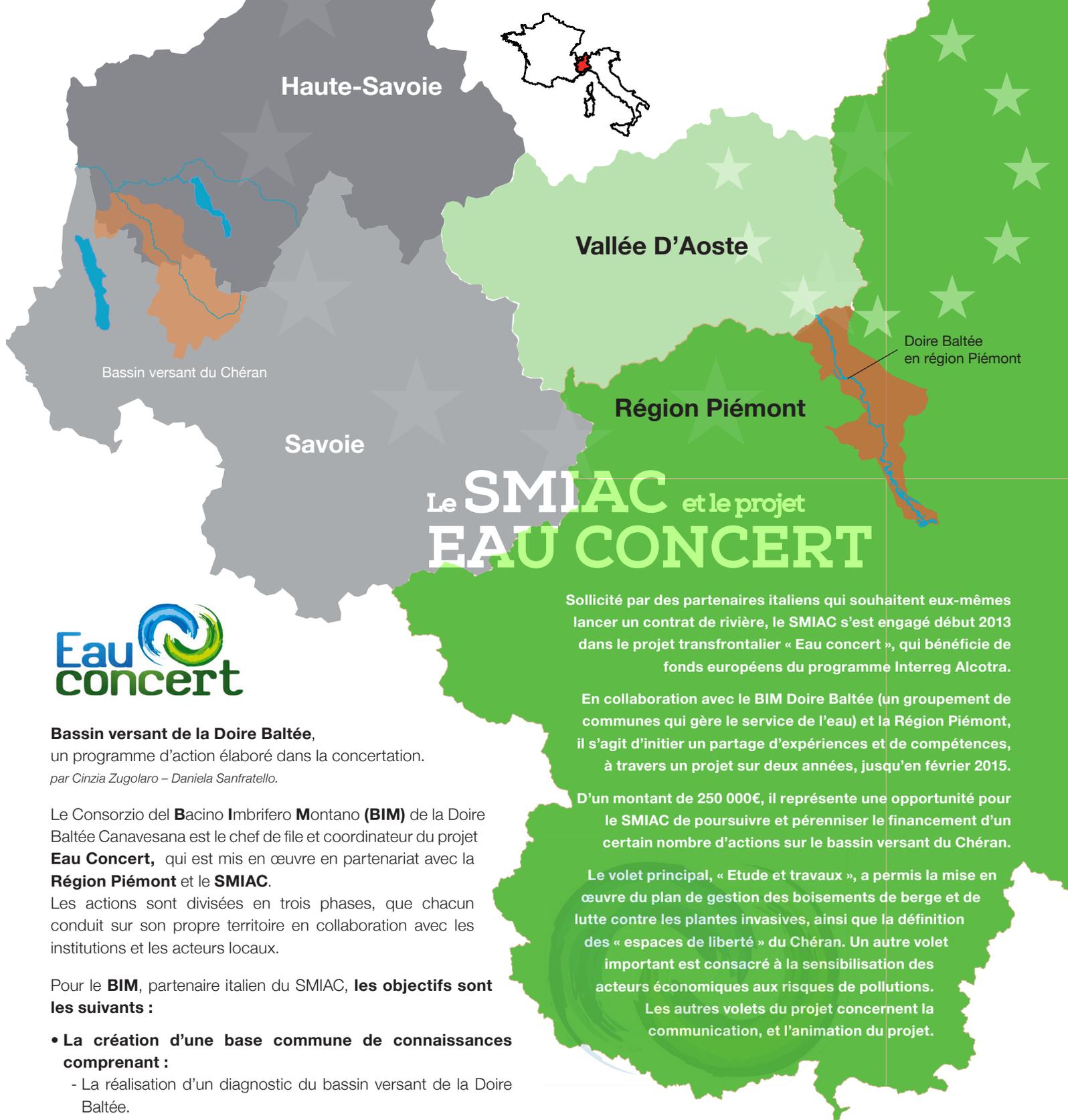
Les conditions environnementales sont un indicateur de l'état de santé du cours d'eau, de sa capacité à accueillir la vie et à entretenir la biodiversité animale et végétale. De ce fait, la surveillance des conditions environnementales du Chéran est un outil indispensable à la conservation et l'anticipation des problèmes liés à l'eau et à l'environnement.

Depuis l'automne 2013, le SMIAC surveille de près les soubresauts naturels du Chéran au travers le relevé de température (données interne SMIAC) et de débit (réalisées par les services de l'Etat du bassin). Dans cette rubrique, le SMIAC vous propose de retrouver différents enregistrements de débit et de température qui sont récoltés quotidiennement pour la surveillance de la rivière.



Température de l'eau du Chéran (°C).

Débit enregistré à "La Charniaz".



Bassin versant de la Doire Baltée,
un programme d'action élaboré dans la concertation.
par Cinzia Zugolaro – Daniela Sanfratello.

Le Consorzio del **Bacino Imbrifero Montano (BIM)** de la Doire Baltée Canavesana est le chef de file et coordinateur du projet **Eau Concert**, qui est mis en œuvre en partenariat avec la **Région Piémont** et le **SMIAC**.
Les actions sont divisées en trois phases, que chacun conduit sur son propre territoire en collaboration avec les institutions et les acteurs locaux.

Pour le **BIM**, partenaire italien du SMIAC, **les objectifs sont les suivants :**

- **La création d'une base commune de connaissances comprenant :**
 - La réalisation d'un diagnostic du bassin versant de la Doire Baltée.
 - L'inventaire des outils de programmation disponibles en Italie.
- **La sensibilisation et l'implication de la population locale et des usagers à la gestion des cours d'eau.**
- **La rédaction du Dossier environnemental préliminaire du futur Contrat de Rivière de la Doire Baltée.**

Sollicité par des partenaires italiens qui souhaitent eux-mêmes lancer un contrat de rivière, le SMIAC s'est engagé début 2013 dans le projet transfrontalier « Eau concert », qui bénéficie de fonds européens du programme Interreg Alcotra.

En collaboration avec le BIM Doire Baltée (un groupement de communes qui gère le service de l'eau) et la Région Piémont, il s'agit d'initier un partage d'expériences et de compétences, à travers un projet sur deux années, jusqu'en février 2015.

D'un montant de 250 000€, il représente une opportunité pour le SMIAC de poursuivre et pérenniser le financement d'un certain nombre d'actions sur le bassin versant du Chéran.

Le volet principal, « Etude et travaux », a permis la mise en œuvre du plan de gestion des boisements de berge et de lutte contre les plantes invasives, ainsi que la définition des « espaces de liberté » du Chéran. Un autre volet important est consacré à la sensibilisation des acteurs économiques aux risques de pollutions. Les autres volets du projet concernent la communication, et l'animation du projet.

Le second partenaire, la **Région Piémont** validera les principes directeurs pour la mise en œuvre du **futur contrat de rivière de la Dora Baltea**.

Il coordonnera la rédaction du **plan de gestion des boisements de berges** de la Doire baltée et réalisera une étude de faisabilité pour la **mise en œuvre d'un Réseau Ecologique dans la zone pilote**, comparable au principe de la trame verte et trame bleue en France.

Le retour d'expérience du contrat de rivière Chéran, constitue pour nos partenaires italiens un outil essentiel dans la construction de leur futur programme d'actions.

Des indicateurs communs seront mis en place pour la mise en œuvre et le suivi des actions.



Consorzio per il Bacino Imbrifero Montano della Dora Baltea Canavesana
Via Mombarone, 3
10013 Borgofranco d'Ivrea (TO) - Italia
info@bimdorabaltea.it



Regione Piemonte
Via Principe Amedeo, 17
10123 Torino - Italia
www.regione.piemonte.it

Géolocalisation d'un massif de Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)

dossier

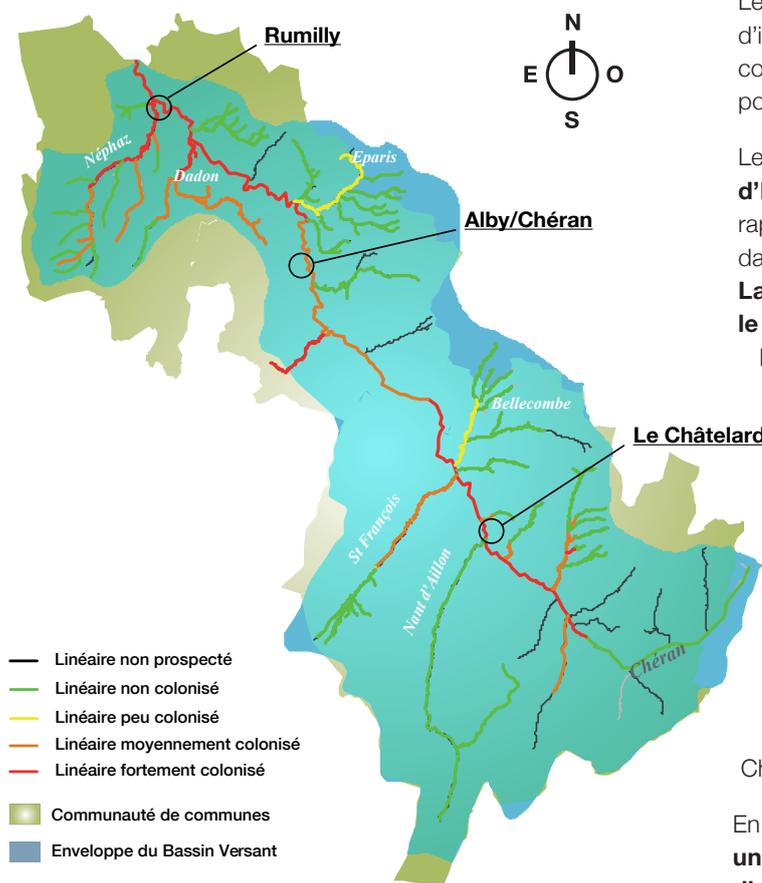
Les boisements de berges et espaces de mobilités.

Un nouveau plan de gestion pour les boisements de berges et une stratégie de lutte contre les espèces invasives.



Le solidage (*Solidago* sp.).

La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).



Etat de colonisation de la renouée du Japon.

Pourquoi faire ?

Pour identifier des secteurs du Chéran, ou l'entretien du lit et des berges sont nécessaires. Cette nécessité d'entretien est jugée en fonction de l'état des lieux du secteur, de la présence d'espèces invasives, et des enjeux identifiés (biodiversité, transport solide, protection des biens et des personnes, ...).

Comment se déroule ce travail ?

Un état des lieux précis du Chéran et de ses principaux affluents a été réalisé fin 2013, Les berges ont été parcourues à pied, en répertoriant les embâcles, les foyers d'espèces invasives, leur superficie, et le type de végétation présent sur les berges.

Plus de **175 km de cours d'eaux** ont été **prospectés**. Ce sont près de **1500 massifs d'invasives** représentant **110 000 m²** qui ont été inventoriés et cartographiés (Cf. carte jointe pour la Renouée du Japon).

Invasives, agir avant qu'il ne soit trop tard

Les premiers résultats de cet inventaire permettent dès à présent d'identifier **la Balsamine de l'Himalaya** et la **Renouée du Japon** comme les espèces les plus problématiques, compte-tenu de leur potentiel invasif très important.

Les cours d'eau les plus touchés sont **le Haut-Chéran à partir d'Ecole et le nant de Glapigny pour la Balsamine**, dont la rapidité de colonisation laisse présager une explosion de l'espèce dans les prochaines années si aucune mesure n'est prise.

La Renouée, quant à elle, est particulièrement présente sur le Bas-Chéran et la Néphaz dans la traversée de Rumilly. Sur les autres secteurs, la végétation globalement de bonne qualité et équilibrée a permis de préserver les berges des invasives.

Peu de risques identifiés pour les embâcles, qui jouent leur rôle de diversification des milieux et des habitats. Localement, une gestion est envisagée au cas par cas comme sur l'amont du bassin versant et sur certains affluents, ou ils participent au blocage du transit sédimentaire.

Cet inventaire va permettre d'**élaborer**, en concertation avec les collectivités locales, un **programme de gestion pluriannuel (5 années) pour lutter contre les invasives**, associé à un plan de gestion des boisements de berges du Chéran.

En parallèle de la réalisation de cette étude, **le SMIAC a engagé une réflexion sur la mise en place de sa propre équipe d'entretien des rivières.**



L'espace de liberté de la plaine du Chatelard» Sept 2011

Qu'est-ce qu'un espace de mobilité ?

Les espaces de mobilités (ou espaces de liberté) représentent l'espace dans lequel le lit du Chéran a historiquement divagué et où, potentiellement, il peut se déplacer dans les prochaines décennies.

Préserver un espace de mobilité pour le Chéran ?

Le Chéran a subi pendant les années 80 des **exportations massives de matériaux** (1 386 000 m³), soit l'équivalent de **plus d'un siècle de production de la rivière**. Ces extractions ont provoqué la déstabilisation du lit du Chéran et ont conduit à **des dépenses publiques importantes** pour compenser les impacts **d'une prise en compte insuffisante de l'espace de liberté du Chéran**.

Le SMIAC s'est investi au cours des dernières années dans la reconquête de ces espaces de mobilité. Il a engagé d'importants travaux de restauration du Chéran (site de la Compôte, plaine du Chatelard,...) dont les effets sont aujourd'hui positifs et mesurés, mais **la situation reste fragile et il faut la conforter**.

Le SMIAC a donc engagé en Juillet 2013, une étude de définition des espaces de mobilité du Chéran, afin mettre en œuvre un plan de gestion dont la priorité n'est plus de définir de grands secteurs à restaurer, mais **de cibler des espaces à préserver**. (Objectifs réglementaires fixés par le SDAGE* pour le bassin versant du Chéran d'ici à 2021).

Aujourd'hui, le diagnostic est clair : il est **nécessaire de favoriser une recharge sédimentaire et un transit naturel des matériaux du Chéran, afin de tendre vers un profil d'équilibre**.



Plaine de la compote

Plusieurs secteurs à enjeux ont d'ores et déjà été identifiés, dont **les plaines de la Compôte et du Chatelard**, ainsi que le secteur aval sur les communes de **Boussy et Rumilly**.

Un objectif clair

Il s'agit donc pour le SMIAC, de mettre à disposition des collectivités, un outil leur permettant d'anticiper et d'intégrer l'évolution du lit du Chéran afin de :

- Définir un espace de mobilité qui **garantisse le meilleur fonctionnement naturel et hydraulique du Chéran**.
- Identifier l'ensemble des enjeux justifiant la présence de l'espace de mobilité.
- **Proposer des espaces de mobilité** (évolution à 50 ans) permettant de **préserver les enjeux**.

Inscrire cet espace dans l'Aménagement du Territoire,

c'est l'assurance de mettre en adéquation la mobilité du cours d'eau et le maintien ou développement des usages et activités situées dans l'espace alluvial.

La préservation de l'espace de liberté du Chéran et de ses affluents est essentielle pour garantir la ressource en eau potable, absorber les inondations, assurer durablement la protection des biens et des personnes tout en préservant les milieux naturels et leurs usages associés.

Et maintenant

L'état des lieux est aujourd'hui terminé. Les **propositions de gestion des boisements de berges et de définition des espaces de mobilité seront présentées et feront l'objet d'une concertation**, programmée au Printemps 2014, avec **l'ensemble des acteurs et des collectivités**.

DIAGNOSE

La nécessité de réaliser un diagnostic écologique du Chéran.

Exemple de macro-invertébré. Insecte plécoptère (*Leuctra subalpina*, V., R. & A.) au stade adulte.

Dans la continuité de l'étude bilan réalisée au terme du contrat de rivière (1997-2008), le SMIAC a mené un travail de **concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin versant** sur les différentes pistes de travail à poursuivre. Un programme d'actions précis et planifié a été construit pour la période 2012-2015, qui fixe des objectifs à atteindre pour le SMIAC en lien avec les orientations du SDAGE.

Dans le cadre de ce programme d'action, un **diagnostic écologique**¹ a été demandé au SMIAC puisque l'étude bilan a fait émerger l'hypothèse que le peuplement piscicole et l'état démographique de la population de truites sauvages **semblaient dégradés** et n'étaient **pas conformes** à ce qui devrait être attendu sur une rivière comme le Chéran, notamment en ce qui concerne la qualité du milieu révélée par les indicateurs classiques utilisés (SEQ eau*, IBGN*, IBD*, ...).

Cette diagnose, initiée en 2013, est réalisée par **Julien Bergé** (Chargé de mission, Docteur en hydrobiologie) et sera poursuivie en 2014. Cette étude constitue une **étape clef** quant à la détermination des **problématiques écologiques existantes** sur le bassin versant du Chéran. Les principaux résultats de la diagnose sont maintenant en partie connus et seront présentés dans le **prochain numéro du journal du Chéran** (parution prévue en Automne 2014).

¹ étude financée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, le conseil général de Haute-Savoie, le Parc Naturel du Massif des Bauges, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Albanais, le « Fonds pour la Conservation pour les Rivières Sauvages ».



Truite méditerranéenne (*Salmo trutta fario*, L.) observée à Cusy (74) lors d'une pêche électrique dite d'« observatoire » réalisée par la Fédération de Haute-Savoie pour la pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

***SEQ-Eau :** Le Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau est basé sur la notion d'altération de la qualité physico-chimique des rivières. Il fournit des évaluations concernant cette qualité et l'incidence de cette qualité sur la biologie et les usages.

***IBGN, IBD :** L'Indice Biologique Global Normalisé et l'Indice Biologique Diatomée sont des méthodes standardisées utilisées en écologie appliquée afin de déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau. L'IBGN utilise la détermination des macro-invertébrés d'eau douce (petits animaux vivant au fond de la rivière comme des larves d'insectes, mollusques, crustacés, etc., Figure 2) et est basé sur la présence ou l'absence de certains groupes bio-indicateurs sensibles à la pollution. L'IBD repose sur l'abondance d'espèces de diatomées (organismes microscopiques de nature végétale vivant dans l'eau) plus ou moins sensibles à la pollution.

Actualités

SMIAC



➤ Inauguration des travaux de protection contre les crues du DADON - Novembre 2012

Combiner la protection durable des biens et les personnes contre les inondations, avec la pérennité des pratiques agricoles en bordure du nant Boré et l'amélioration de la qualité hydro écologique du bassin versant du Dadon par la reconquête des zones humides. Objectif atteint pour le SMIAC.

Le président Guerraz a rappelé lors de l'inauguration, la difficulté de mise en œuvre de ces travaux.

Il a souligné également que ce projet ambitieux et innovant porté par l'équipe technique du SMIAC avait pu aboutir grâce à la coopération des agriculteurs, riverains et propriétaires en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS), l'AAPPMA de l'Albanais et la Fédération Départementale de Pêche de Haute Savoie.



➤ Restauration des berges du BOIRAN

Mai 2013 - Communes de Rumilly et Bloye

Ces travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMIAC et financés par les communes, ont permis de restaurer durablement les berges du BOIRAN tout en améliorant les fonctionnalités du cours d'eau grâce à l'emploi de techniques végétales.

Les riverains, agriculteurs et le responsable des services techniques ont été sensibilisés à l'entretien de la voirie et de leur pâture. Ils devront dorénavant tenir compte de la présence et de la préservation des boisements de berge, pour garantir leur stabilité. Les travaux réalisés permettront de limiter les débordements du BOIRAN, aux crues supérieures à la crue annuelle.



➤ Comité rivière Le 21 Juin 2013

Au programme, le bilan de la renaturation de la plaine du Chatelard et des travaux de protections contre les crues du Dadon, la présentation du programme d'action 2013/2015, ainsi que l'avancement de la diagnose piscicole.

La veille, journée de travail franco-italienne consacrée au projet « INTERREG EAU CONCERT » avec visite et présentation des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Chatelard.



Un label pour le Chéran ?

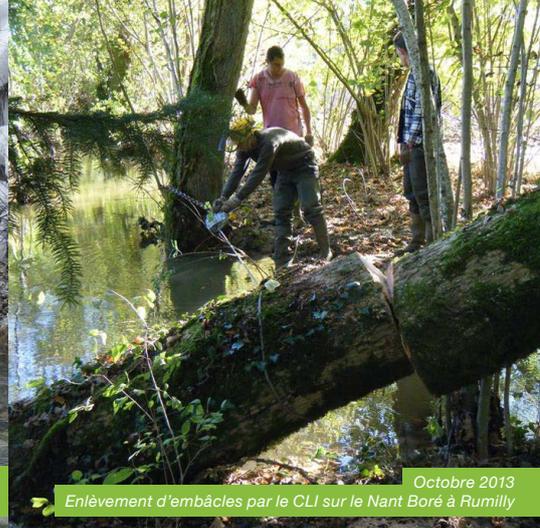
Le SMIAC et le PNR des bauges ont travaillé en 2013 en collaboration avec le Fonds pour la Conservation des rivières sauvages sur l'élaboration de la grille de critères, qui servira à sélectionner les rivières françaises éligibles au futur label rivières sauvages. Le Chéran fait parti des 6 bassins versants pilotes identifiés en France pour être les premiers à être labellisés. Réponse en 2014
Toutes les infos sur le site www.rivieres-sauvages.fr.

Le SMIAC en action

SMIAC
Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran



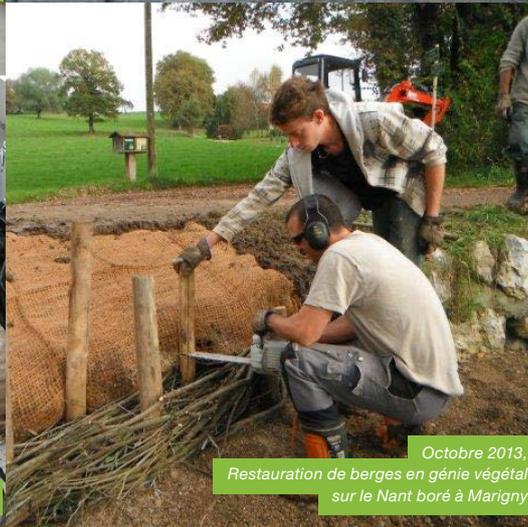
Février 2013,
Travaux d'urgence sur le ruisseau de la Fulie à Aillon le jeune



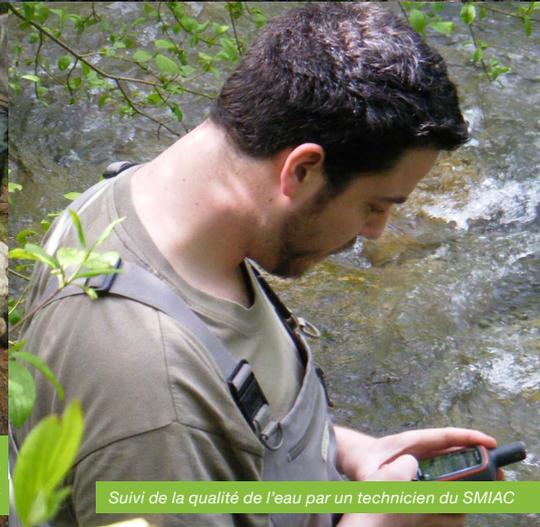
Octobre 2013
Enlèvement d'embarcades par le CLI sur le Nant Boré à Rumilly



Entretien des berges sur le Nant Boré (photo CLI)



Octobre 2013,
Restauration de berges en génie végétal
sur le Nant boré à Marigny



Suivi de la qualité de l'eau par un technicien du SMIAC

comprendre
préserver
restaurer
entretenir
sensibiliser

35

Communes

32 835

Habitants

54 km

Chéran

436 km

Affluents



Juin 2013
Sensibilisation des scolaires.
Animation les pieds dans l'eau à la passerelle de Cusy

Crédits Photographiques :

Page de couverture :
Copyright Yannick Gougenheim.
Photos intérieures : SMIAC
et Bertrand Launay (Irstea, 2014)

Responsable de la publication :

Jean-Claude Guerraz

Rédaction :

Julien Bergé, Pascal Grillet,
Régis Talguen, Delphine Balay

Impression :

17 350ex
Imprimé sur du papier recyclé

Contacter le SMIAC

4, rue étroite - Mairie
74540 Alby-sur-Chéran
Tél. 04 50 68 26 11
Fax 04 50 68 00 85
smiac@si-cheran.com
www.si-cheran.com

Journal d'information réalisé par le syndicat mixte interdépartemental d'Aménagement du Chéran dans le cadre du Programme de coopération territoriale européenne France - Italie 2007-2013 ALCOTRA, et Cofinancé par l'Union Européenne à travers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du Chéran

**Au
service
de nos
rivières !**